

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2018

Présents : Mrs FOURREAUX Ghislain, PARJADIS Patrice, LOURENCO José, LABAU Philippe, Mmes POUYES Michèle, ARNOULT Denise

Absents : MARTINAT Thierry , DUBOIS Pierre, LAUVIE Matthieu, PAUL-LOUIS Marie-Evelyne

Procurations : Matthieu LAUVIE à Patrice PARJADIS, Thierry MARTINAT à ARNOULT Denise, Pierre DUBOIS à Ghislain FOURREAUX

Secrétaire de séance : Mme ARNOULT Denise

1 – Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame ARNOULT Denise, Monsieur FOURREAUX ayant quitté la salle,

Adopte comme suit le Compte Administratif 2016 :

Investissement :

Dépenses : 101 277.20 €
Recettes : 164 022.33 €
Résultat d'investissement : 43 245.65 €
Excédent antérieur reporté : 19 499.48 €
Résultat global d'investissement : **62 745.13 €**

Fonctionnement :

Dépenses : 199 436.26 €
Recettes : 223 001.47 €
Résultat de fonctionnement : 2 942.91 €
Excédent antérieur reporté : 20 622.30 €
Résultat global de fonctionnement : **23 565.21 €**

Voté à l'unanimité

2 – Affectation des résultats 2017 au budget 2018

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des résultats de 2017, soit :

Résultat d'investissement : 62 745.13 €
Résultat de fonctionnement : 23 565.21 €

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 62 745.13 € en investissement recettes au compte 001 et l'excédent de fonctionnement de 23 565.21 € en fonctionnement recettes au compte 002 du budget primitif 2018.

3 – Compte de gestion 2017

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2017 établi par le comptable du Trésor Public de Sarlat.

Après vérification du budget primitif 2017 et du compte administratif 2017, compte tenu de la concordance des comptes, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 établi par le Comptable du Trésor Public de Sarlat.

4 – Taux des taxes locales 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2018 des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux portés au cadre II de l'Etat 1259 COM intitulé :
Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, soit :

Taxe d'habitation : 12,03
Taxe foncière bâti : 9,48
Taxe foncière non bâti : 99,74

5 – Budget primitif 2018

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte comme suit le budget primitif 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 124 403.34 €
Recettes : 124 403.34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 224 725.21 €
Recettes : 224 725.21 €

6 – SUBVENTIONS 2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017	DEMANDES 2018	SUBVENTION 2018
UNION DES MAIRES	130.47 €	133.23 €	133.23 €
Sté de CHASSE DE PEYRILLAC ET MILLAC	200 €	200 €	200 €
C'FESTA PEYRILLAC MILLAC	1 000 €	1000 €	1000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €		0
ENTRAIDE CANCER	100 €	Non précisé	50 €
ASSOCIATION DES AMIS DE NOS EGLISES	500 €	500 €	500 €
ADIL 24	50 €	50 €	50 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €		0
Asso. France ALZHEIMER DORDOGNE	50 €	100 €	100 €
DIVERS (sorties scolaires diverses)	300 €	€	300 €
CLUB DES AINES	50 €	150 €	0
RESTOS DU COEUR	50 €		50 €
Union Sarlat Natation	0		0
AFSEP	0	200 €	50 €

7 – Validations des devis suivants

- Emplacements des futurs containers ordures ménagères à MILLAC Bas
- - o Devis revu à la baisse : 4 050 € HT en Juin 2017
 - o Devis définitif : 3 600 € HT OK
- Validation pour la création d'un caveau communal 1 ou 2 places :
 - o Pompes funèbres MICHEL à SALIGNAC 2 places : 1 800 € TTC - OK
 - o Pompes funèbres BARON à SOUILLAC 2 places : 2 760 € TTC
- Validation du devis « modification de la sortie chemin communal « Sol del bos »
 - o Ets CHAUSSE : 3 420,00€ HT OK
 - o Ets GARRIGOU 3 949,00 € HT
- Autorisation vente d'une partie (400 m2) de la voie communale à Mr L. ESCUER
 - o 12 € le m2 soit 4800 € OK
- Travaux fresques murales Eglise de MILLAC
 - o 18 000 € venant des « Amis des Eglises »
 - o 11 000 € + 3 000 € venant du Sénateur Bérit Débat et l'autre de Germinal Peiro, ancien député.

QUESTIONS DIVERSES :

- Assurance ELUS pour l'année 2018